

Annexe 7 : Auto-évaluation

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

La SARL Pépinières Coulié, implantée en Corrèze (19) et en Dordogne (24), est spécialisée depuis 1972 dans la production de noyers greffés et de végétaux ornementaux. Dans une optique de développement de ses activités, la société souhaite ouvrir une nouvelle pépinière dans la plaine du Roussillon. En effet, le climat y est plus favorable à la production de noyers greffés, évitant ainsi de chauffer ses serres pour obtenir les mêmes conditions de production.

La démarche de la SARL Pépinières Coulié s'inscrit dans la philosophie du développement durable, les serres ayant une double vocation : la production de noyers greffés et la production d'énergie.

Actuellement, les terrains concernés par le projet sont occupés par des friches agricoles.

Le projet agricole comprend la réalisation de 35 serres agricoles, pour une emprise au sol de 2,3 ha.

Le projet permettra à la SARL :

- de disposer des serres performantes,
- de protéger les plants greffés du soleil direct (la lumière directe brûle les greffons),
- de se protéger des insectes extérieurs, soit par bardage plastique relevable, soit par mise en place de filets par-insectes,
- de cultiver à l'abri des aléas climatiques, tels que la grêle et le gel.

Par ailleurs, afin d'optimiser les investissements et permettre à l'exploitation de disposer d'une ressource financière stable, les toits des serres seront équipés de panneaux solaires « à damier » (permettant donc le passage de la lumière nécessaire à la croissance des végétaux).

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

↳ Cf. plan de masse ci-après

Le projet s'inscrit sur un foncier maîtrisé de 8,4 ha environ, dont 2,3 ha aménagés de serres agricoles.

Le site sera accessible directement depuis le Nord via la RD 39, ainsi que par un chemin communal puis agricole au Sud.

L'orientation des serres a été définie en fonction :

- des contraintes d'exploitation (accessibilité notamment),
- des contraintes hydrauliques (prise en compte du sens d'écoulement des eaux),
- des contraintes techniques spécifiques aux panneaux solaires en toiture.

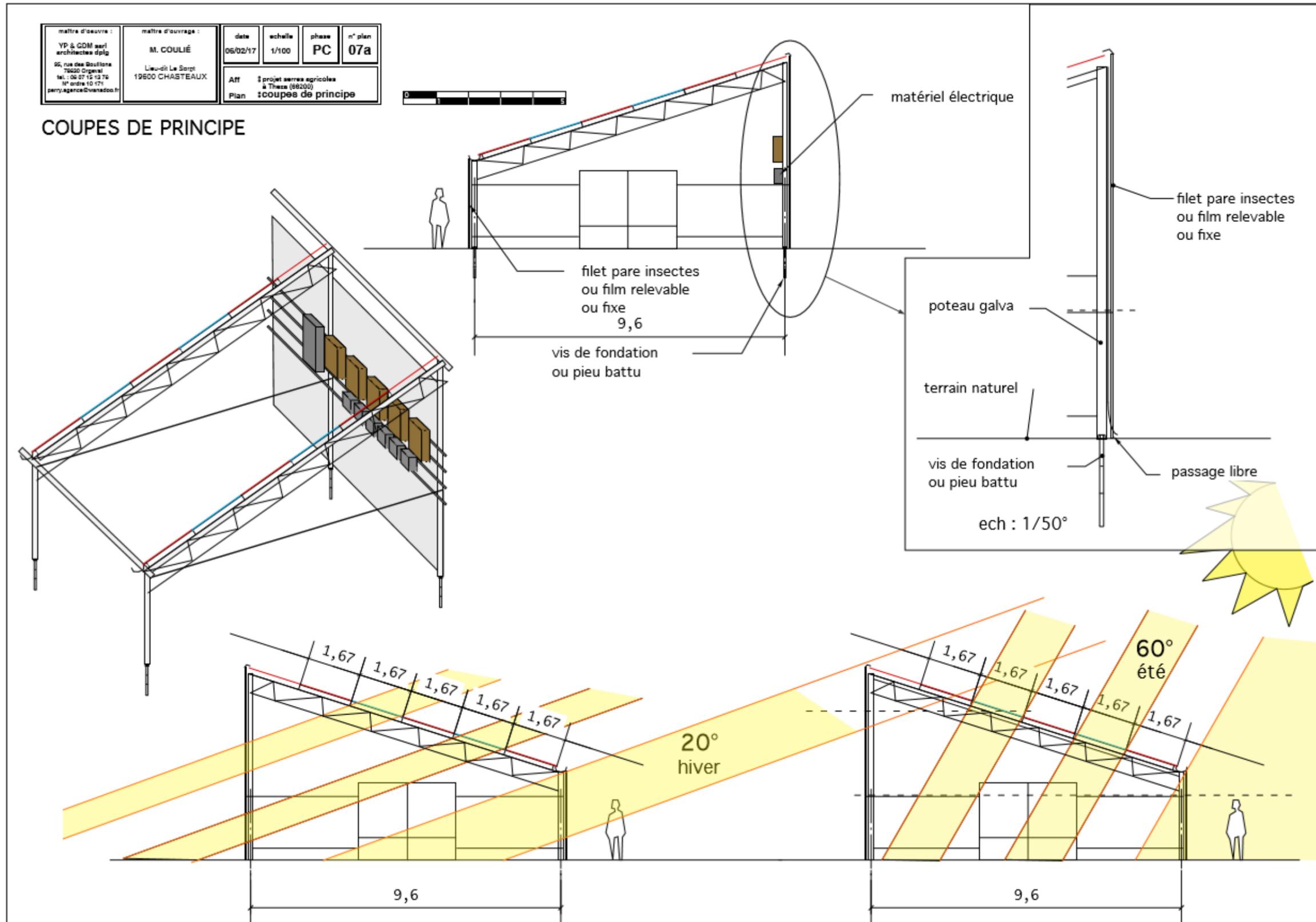
Les serres seront construites sur pieux battus. Cette technique présente en effet plusieurs avantages :

- elle ne nécessite pas la réalisation de terrassements ni de mouvements de terre importants,
- elle permet de réduire l'emprise au sol des infrastructures fixes,
- elle permet de préserver les terres agricoles (moins de roulage des engins de chantier, pas de matériaux excédentaires à stocker ...).

Les espaces interstitiels, non utilisés comme pistes inertes (soit 30 % du site, réduit à 25 % en prenant en compte l'ombre portée des serres) accueilleront les greffes consolidées pour permettre la croissance et le développement des plants avant commercialisation.



Plan de masse

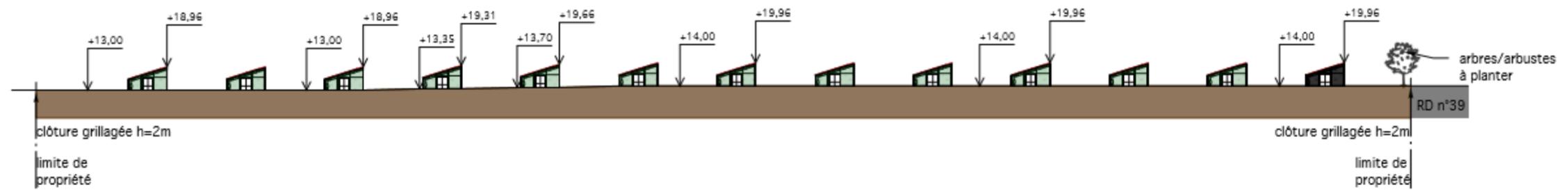


Coupe de principe des serres

maître d'œuvre : YP & GDM sarl architectes dplg 22 rue des Bouillons 75020 Ogeron 06 07 15 12 74 N° ordre 10 171	maître d'ouvrage : M. COULIÉ Lieu-dit Le Sorot 19500 CHATEAUX	date 06/02/17	échelle 1/1 000	phase PC	n° plan 04a
Aff : 3 projet serres agricoles & Thèze (85200) Plan : coupe paysagère					



COUPE PAYSAGERE (PC3)



Projet dans son environnement

maître d'œuvre : YP & GDM arsl architectes dplg 55, rue des Bouillons 76620 Orgeret tel. : 06 37 15 12 76 N° ordre 10 171 perry.agence@orange.fr	maître d'ouvrage : M. COULIÉ Lieu-dit Le Sert 19500 CHÂTEAUX	date 06/02/17	échelle	phase PC	n° plan 08a
Aff : projet serres agricoles & Théza (86200) Plan : volet paysager					

VOLET PAYSAGER (PC8-PC7-PC6)

VUE 1 (PC8) -existant-



VUE 2 (PC7) -existant-



VUE 1 (PC6) -projet-



VUE 2 (PC6) -projet-



Prises de vue et simulation visuelles

Consommation en eau

Les serres seront irriguées suivant la technique du goutte à goutte depuis le réseau d'irrigation d'eau existant (BRL).

Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront gérées au niveau du site. Les eaux pluviales issues des toitures seront récupérées par un système de gouttières et acheminées vers 5 bassins de rétention (2 650 m² au total), dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.

Le fond des bassins ne sera pas étanché pour permettre l'infiltration des eaux au droit de la parcelle.

Enfin, les serres ont été conçues de manière à prendre en compte le risque inondation sur le secteur. Ainsi des systèmes d'effacement sont envisagés. Les côtés des serres ne seront pas fermés par des parois fixes, mais par des bardages plastiques relevables ou des filets par-insectes, permettant ainsi une libre circulation des eaux.

3. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ETUDE

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Climat	Pas d'enjeu particulier	Positif
Géologie / Usages des sols	<p>Les sols sont de nature limono-sablonneuse profonde, dont la texture est légère.</p> <p>Ce type de sols présente une bonne perméabilité à l'eau, un apport fractionné de type « goutte à goutte » est donc le mieux adapté pour éviter le lessivage d'éléments minéraux.</p> <p>Ces terres agricoles sont favorables aux cultures arboricoles.</p>	Fort
Stabilité des terrains	Pas de problème de stabilité des terrains identifié.	Non significatif
Ressource en eaux souterraines	Le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage / forage AEP.	Moyen
Eaux superficielles	La zone d'étude ne recoupe aucun cours d'eau permanent ou temporaire.	Non significatif
Risque inondation	La commune de Théza s'inscrit dans PPRi communal, approuvé le 17 avril 2000 et modifié le 3 juillet 2014.	Faible
Milieus naturels	<p>La zone d'étude (correspondant au périmètre de projet et à la bande de 100 m autour) est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles agricoles (vergers, vignes et friches) ; - Haies d'arbres et arbustes ; - Voiries (R D39, RD 914, voie ferrée et chemins agricoles). <p>Le site de projet s'inscrit quant à lui, sur des friches agricoles.</p> <p>Aucun périmètre réglementaire et/ou réglementé, zone Natura 2000 et/ou zone d'inventaires n'est recoupé par le site de projet.</p> <p>La zone d'étude s'inscrit dans la plaine du Roussillon. Celle-ci présente une richesse faunistique importante (proximité des PNA Odonates, Emyde Lépreuse et Aigle de Bonelli).</p> <p>Le périmètre de projet ne présente pas non plus d'éléments naturels ou artificiels pouvant être utilisés comme zones de gîtes par les chiroptères.</p>	Faible à moyen
Patrimoine	<p>La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique.</p> <p>Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.</p>	Nul
Paysage	<p>La zone d'étude s'inscrit dans la plaine agricole du Roussillon.</p> <p>Il s'agit d'une entité paysagère caractéristique du terroir local et relativement préservé.</p>	Moyen

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Milieux humains	<p>La zone d'étude s'inscrit au sein d'un territoire agricole, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chemin agricole en limite Sud et périphérie Est, - des terrains agricoles de part et d'autre, - 2 infrastructures routières, la RD39 au Nord et à l'Est et la RD 914 à l'Est, - une voie ferrée à l'Est. <p>Quelques habitations sont situées au Nord, à l'Est et au Sud du site de projet. Elles sont isolées du site de projet par des haies marquant les limites des parcelles agricoles).</p>	Faible

4. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE CHANTIER

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Emissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	Non significatif
Géologie	<p>Consommation de matériaux minéraux.</p> <p>Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).</p>	<p>Méthode de construction nécessitant peu de matériaux (béton pour pieux battus).</p> <p>Méthode de construction générant peu de matériaux excédentaires. Ceux-ci seront régalez au niveau des espaces interstitiels entre les serres et au niveau de pistes internes.</p>	Non significatif
Qualité des sols	<p>Dégradation des terres agricoles par roulage des engins.</p> <p>Pollution en cas de déversement accidentel</p>	<p>Délimitation des zones de roulage des engins de chantier afin de préserver l'horizon supérieur des terres devant être cultivées sous serre.</p> <p>Equipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution.</p> <p>Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel.</p> <p>Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures.</p>	Nul

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Risque de pollution des eaux souterraines et superficielles	Toutes les mesures possibles de salubrité et de sécurité sur le chantier seront prises afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur le site et son environnement.	Faible
	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de lutte contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...).	Nul
	Risque de pollution des eaux pluviales par apport de MES	Afin d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines par apport massif de MES, les mesures suivantes sont prévues : - réalisation au démarrage du chantier des deux bassins de rétention, - mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés).	Nul
Ecoulement en période de crue	Création d'obstacle au bon écoulement des eaux en cas d'inondation.	Le chantier sera alimenté en flux continu de manière à réduire les besoins de stockage des matériaux de construction sur le site.	Non significatif
Milieux naturels	Dégradation des abords de la zone de chantier. Modification des axes de déplacements. Pertes d'habitats naturels.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées en temps que besoin pour réduire l'envol des poussières.	Non significatif
Paysage	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Les haies existantes seront conservées.	Faible
Milieux humains Qualité de vie <i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles. Augmentation des temps de parcours.	La mise en œuvre du projet n'induit pas de modification notable des accès agricoles existants.	Nul

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<i>Emissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Non significatif
<i>Emissions lumineuses</i>		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	Nul
<i>Gestion des déchets</i>		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Evacuation régulière des déchets de construction (plastiques, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir. Evacuation des déchets verts liés à la suppression des friches agricoles en déchetterie.	Non significatif

5. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE « EXPLOITATION »

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Emissions de gaz à effet de serre liées.	La mise en place de panneaux solaires participera, à l'échelle du projet, à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.	Positif
Qualité et usages des sols	Consommation de terrains agricoles. Pollution des sols.	Le projet n'induit pas de perte de terrains agricoles, son objectif étant de créer des conditions favorables à la culture de greffons sous serres. Par ailleurs, les espaces interstitiels non utilisés comme pistes (soit 30 % du site) seront utilisés à hauteur de 25 % pour assurer la croissance des greffons avant commercialisation. Les pratiques mises en place respecteront le cahier des charges relatif à l'agriculture biologique. De ce fait aucune pollution des sols n'est à prévoir.	Nul

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Ressource en eau souterraines / eaux superficielles	Pollution des eaux superficielles et souterraines.	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières.	Nul
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place de 5 bassins de rétention dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux décennale.	Non significatif
	Consommation en eau	Mise en place d'un système de gouttes à gouttes permettant de réduire significativement les consommations d'eau. Eau provenant du réseau BRL.	Faible
Ecoulement en période de crue	Création d'obstacles au bon écoulement des eaux en cas d'inondation.	Mise en place d'un système d'effacement des serres permettant le libre écoulement des eaux en cas d'inondation.	Nul
Milieux naturels	Réduction des habitats de chasse et d'alimentation.	Maintien et création de haies en limite Nord, Ouest et Est. Par ailleurs, les serres pourront également être utilisées par les chiroptères pour se déplacer. Au niveau des bassins de rétention, ceux-ci seront entretenus de manière douce de manière à permettre le développement d'une végétation hydrophile favorable aux odonates.	Faible
Paysage	Modification du paysage local. Dégradation du cadre paysager.	Le projet s'inscrit sur des terrains d'ores-et-déjà agricoles. Les perceptions visuelles de celui-ci sont limitées à la RD 39, RD 914 et la voie ferrée. Cependant, les haies d'arbres et arbustes créés ou maintenues permettront de bloquer les perceptions visuelles depuis ces points vers le site de projet et ainsi favoriser l'intégration paysagère du site.	Faible
Milieux humains			
Qualité de vie			
<i>Activités agricoles</i>		Le projet permettra de diversifier, augmenter et pérenniser l'activité de la SARL.	Positif
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts	Les déchets verts issus de l'activité seront valorisés (composte) et réutilisés sur l'exploitation.	Non significatif

6. CONCLUSION

Le projet porte sur la mise en place de serres agricoles en lieu et place de friches agricoles

Il vise à permettre à la SARL Pépinières Coulié de développer ses activités tout en diversifiant et sécurisant les sources de revenus de l'exploitation par la mise en place de panneaux solaires en toiture.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire ses impacts sur l'environnement. Les mesures envisagées portent notamment sur :

- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection du patrimoine naturel,
- la protection du paysage,
- la protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

*

* *

Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.